

## **ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IUT DE MARNE LA VALLEE**

Des élections se dérouleront le **Mardi 19 Février 2008** pour élire 3 représentants étudiants au Conseil de l'IUT. La durée du mandat des représentants des étudiants est de deux ans. Sont électeurs et éligibles tous les étudiants inscrits à l'IUT.

Le conseil d'IUT administre l'établissement. Ses attributions principales sont les suivantes :

- ✓ Il définit la politique générale de l'établissement,
- ✓ Il élit son président,
- ✓ Il élit le directeur de l'IUT,
- ✓ Il discute et vote le budget,
- ✓ Il élabore, adopte et modifie, si nécessaire, le règlement intérieur de l'IUT,
- ✓ Il fixe pour chaque département et sur proposition du Chef de département les modalités du contrôle des connaissances,
- ✓ Il donne son avis sur la création ou la suppression de départements et d'options, après avis des Conseils de département,
- ✓ Il donne son avis sur la création de formations complémentaires.

Il serait souhaitable que les représentants étudiants soient répartis sur nos deux sites.